



Dissident Spaces:

A Failure of the States?

Campus Condorcet, Aubervilliers - November 21 & 22, 2023



Les espaces dissidents : une faillite des États ?

Campus Condorcet – Aubervilliers

21-22 novembre 2023

La fin du XX^e siècle¹ et les premières décennies du XXI^e siècle ont été marquées par un double processus politique, d'abord l'érosion du modèle classique de l'État et de sa gouvernance, qui a donné lieu à tout un vocable comme le terme controversé mais assez largement diffusé d'États faillis (*Failed States*²), ensuite l'augmentation de l'instabilité politique en lien avec l'émergence d'acteurs et d'espaces dissidents. Plusieurs régions du monde ont été touchées par ce double processus de recomposition politique, notamment à travers les différents conflits et révoltes qui s'y sont produits comme au Moyen-Orient – Irak, Syrie, Yémen, et récemment, l'Afghanistan³ pour ne citer que les principaux. L'Afrique subsaharienne connaît aussi et depuis la décennie 1990, une augmentation de territoires échappant au contrôle des États, on peut citer l'effondrement de la Somalie, les conflits : en Centrafrique, dans l'Est de la RDC ou le Nord de l'Éthiopie ainsi que l'embrasement de la bande sahélienne. Ces espaces dissidents ont souvent été qualifiés – dans la presse ou par certains analystes – de « zones grises », à savoir des territoires qui échappent au contrôle des États et dans lesquels apparaissent des groupes alternatifs et des économies parallèles liées à divers trafics⁴. L'ampleur de ces « zones grises » pourrait même être plus large encore, si on y ajoute le domaine numérique, dans lequel des secteurs entiers peuvent également correspondre à cette appellation (darknet, cryptomonnaies, etc.). Or l'utilisation de cette notion présuppose souvent l'existence d'une rupture des liens entre l'État et les groupes devenus dissidents, le premier ayant perdu le contrôle d'une partie de son territoire face aux seconds en phase de légitimation. Deux interrogations demeurent pourtant. A l'exception de situation de ruptures extrêmes comme les guerres civiles, l'État, ses institutions ou encore ses agents sont-ils toujours absents de ces zones ? Et comment définir l'État dans ces zones où peut se jouer une compétition de légitimité entre des organisations étatiques concurrentes⁵ (comme dans le cas des États *de facto*) ?

¹ Rufin, J-C. (1991), *L'empire et les nouveaux barbares. Ruptures Nord-Sud*, nouvelle édition en 2001, JC Lattes, 249 pages.

² Helman, G. et Ratner S. (1992), "Saving failed states", *Foreign Policy*, vol. 89.

³ En considérant la définition du Greater Middle East voir Anthony H. Cordesman, "The Greater Middle East : From the "Arab Spring" to the "Axis of Failed States", CSIS, Working draft, 2020.

⁴ Cattaruzza A. (2012), « 'Zones grises', interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89^e année, Vol.1, pages 104 à 120.

⁵ G. Toal, J. O'Loughlin (2017), « Frozen Fragments, Simmering Spaces: Post-Soviet De Facto States. » In *Questioning Post-Soviet*, E. Holland, M. Derrek, eds. Washington DC: Kennan Institute, Woodrow Wilson Press.

La notion de marge peut ainsi être comprise comme un espace où le système de valeurs et de normes du pouvoir central s'estompe face à d'autres systèmes locaux sans pour autant totalement s'effacer⁶. La marge représente alors un territoire hybride de coexistence des systèmes de normes amenant l'État et ses institutions à renégocier leur présence et à réinventer leur façon de gouverner, quitte à avoir recours à des méthodes informelles ou criminelles. Le Nord de Djibouti⁷, l'Est de l'Algérie⁸, la zone montagnaise de la Bekaa au Liban⁹ ou encore l'Est du Tchad¹⁰ sont-ils davantage des marges que des zones grises¹¹ ? En effet, ces régions connaissent une accumulation de revendications d'autonomie, d'indépendance, parfois de guerre civile et, ont toutes en commun, la présence de divers trafics (drogues, migrants, armes, ressources naturelles etc.). Pourtant, à travers son administration et ses agents, l'État est bien présent dans chacune de ces régions. Il compose donc avec divers acteurs plus ou moins en rupture du modèle classique de gouvernance. La marge invite donc à repenser l'État et ses institutions se réinventant au contact de tels territoires.

Ces deux concepts – les zones grises et les marges – se retrouvent au cœur des mécanismes de la dissidence. Ils incarnent à la fois un miroir critique de l'État et de son mode de fonctionnement global. Le modèle classique de l'État au XXI^e siècle connaît une situation au demeurant paradoxale. D'un côté, il semble s'être développé sur l'ensemble des continents faisant de l'État-nation classique l'organisation politique par défaut ; d'un autre côté, la mondialisation fragilise en permanence ses fondements et des espaces dissidents émergent contestant son hégémonie autour de diverses revendications. Mais faut-il vraiment y voir un paradoxe ? Si la mondialisation sape les fondements de l'État, ce dernier s'appuie aussi sur elle - en termes d'apports de ressources, de capitaux, d'idées ou de main d'œuvres - pour lui résister, tout en l'intégrant à son modèle de développement. Cette porosité des espaces non-étatiques et étatiques, reposant chacun sur un assemblage de pratiques du pouvoir complexes et multiformes¹², ne peut être observée qu'à travers des cas d'études minutieusement détaillés. Ceci impose de multiplier les échelles d'analyses, du mondial au local, pour en comprendre les transformations et l'émergence de nouveaux pouvoirs, et d'intégrer également dans notre étude le domaine numérique, qui est devenu un espace spécifique, et quelquefois consubstantiel, de la dissidence contemporaine.

Cet événement souhaite ainsi interroger des concepts comme la crise de l'État, la zone grise, la marge, la frontière, les aires d'instabilités etc. autour de réflexions mettant en tensions leurs différences et leurs entrecroisements permanents sous la focale des espaces dissidents. Ces

⁶ Lauret A. (2022), *L'âge d'or du trafic de migrants à Djibouti : marge, passeurs et intégration régionale dans la Corne de l'Afrique et la péninsule Arabique*, Thèse de doctorat. Université Paris 8. 513 pages.

⁷ Ibid.

⁸ Dahou T. (2015), « Les marges transnationales et locales de l'État algérien », *Politique africaine*, (N°137), pages 7 à 25.

⁹ Bennafla K. (2007), « La Bekaa, une zone libanaise stratégique au voisinage de la Syrie » [in] Mermier F. *et al.*, *Liban, une guerre de 33 jours*. La Découverte, « Cahiers libres », pages 167 à 171.

¹⁰ Favre J. (2007), « Marginalité de l'État et violence sociale au Far Est (Tchad oriental) » [in] *Bulletin de l'association de géographes français*, Vol. 3, (84^eme année), pages 357 à 365.

¹¹ Au sujet de la diversité d'acceptation des zones grises voir Minassian, G. (2018), *Zones grises quand les états perdent le contrôle*, CNRS éditions collection Biblis, 271 pages.

¹² Dahlman, Carl (2009), "Conceptualiser l'espace non étatique : les zones géopolitiquement perméables", in *Penser l'espace politique*, Rosière, Stéphane et ali. (dir.), Ellipses, pp. 179 - 193

derniers sont-ils des *pharmakons*¹³, à la fois remède et poison pour l'Etat ? Des logiques spatiales et des échelles pertinentes peuvent-elles être observées dans leurs émergences ? Les processus spatiaux à l'œuvre répondent-ils à des stratégies de constitutions de « territoires politiques indépendants », de constructions « de fiefs d'économies illicite » locaux ou régionaux, de foyers visant un « dédagismes » ou une « alternances » des pouvoirs nationaux ou de lieux en réseaux convoitant les « démolitions » des systèmes politiques existants?¹⁴ Cet événement sur les espaces de dissidence comme matrice de transformation des espaces du pouvoir propose ainsi trois axes de réflexions.

Axe 1 : La faillite des institutions et la transformation de l'État.

L'émergence d'espaces dissidents interroge leur lien au pouvoir, et en conséquence, celui avec ses institutions, au fondement de la construction moderne des États. Le développement d'espaces dissidents indiquerait ainsi la faiblesse voire la faillite des institutions – comme l'indiquerait la notion d'Etat failli – même si dans certains cas, il serait légitime de savoir si elles ont déjà « correctement » fonctionné dans le passé. En effet, si les institutions représentent la garantie d'une certaine impartialité étatique, on remarque qu'elles sont souvent captées par des groupes d'intérêt fonctionnant en symbiose avec les pouvoirs politiques en place. Comme le note Jean-François Bayart, l'État contemporain africain représente une structure complexe, un véritable « rhizome »¹⁵, où s'enchevêtrent l'héritage administratif colonial, la résurgence de pouvoirs précoloniaux ou ethniques, le poids de la diaspora, les interférences dues aux aides humanitaires, les milieux politico-religieux ou encore ceux, clientélistes. Olivier de Sardan évoque, quant à lui, ce qu'il nomme les « quatre prisons du pouvoir »¹⁶. Ces dernières érodent les institutions politiques et la fonction publique en limitant leurs marges de manœuvre et leurs capacités de transformation à travers différents acteurs. Dès les années 1990, des réflexions ont émergé sur les mécanismes de privatisation et les phénomènes de « décharge »¹⁷ de ces différentes institutions de l'État dans un contexte mondial néo-libéral. L'augmentation des espaces dissidents conduit-elle à une amplification de ces délégations d'autorités comme les exemples des interventions de troupes étrangères sous leur propre bannière ou celle des Nations-Unies ou plus récemment sous forme d'organisations mercenaires ? Les possibilités d'actions dans l'espace numérique semblent conforter également ces jeux de concurrences d'autorité et de privatisation des pouvoirs. Les outils numériques peuvent ainsi permettre à des acteurs privés de se substituer ou de contourner les limites des pouvoirs étatiques traditionnelles, comme le montre l'usage des cryptomonnaies dans la guerre en Ukraine, qui a été utilisé d'un côté comme de l'autre, pour dépasser les contraintes liées au conflit (appels aux

¹³ L'expression *phàrmaikon* est empruntée à Jacques Derrida dans son ouvrage *La Dissémination* (1972, Seuil, 416 pages).

¹⁴ Bonneau Vincent (2015) « Sur la chute de Blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d'un régime », *Politique africaine*, n°137, pages 151 à 168. Voir aussi les deux numéros de la revue *Confluences Méditerranée* traitant des révolutions dans le monde arabe : *Égypte, Tunisie : de la rue aux urnes* (2012/3, n°82) et *Révolutions et contre-révolutions dans le monde arabe* (2020/4, n°115).

¹⁵ Bayart J-F., Poudiouguou I., Zanoletti G. (2019), *L'État de distorsion en Afrique de l'Ouest : des empires à la nation*, Karthala, page 11.

¹⁶ De Sardan O. (2021), *La revanche des contextes*, Karthala, pages 9 & 10.

¹⁷ Hibou B. (1999), « la 'décharge', nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n°73, pages 6 à 15.

dons, soutiens l'effort de guerre, contournement des sanctions internationales, valeur refuge, etc.)¹⁸.

Si les hautes fonctions étatiques sont peu à peu accaparées par des acteurs privés, comment dès lors penser la pérennité des institutions vis-à-vis de l'essor d'espaces dissidents ? Les institutions devront-elles renégocier leurs places sur les territoires en question et redéployer de nouvelles formes de gouvernabilité ? Timothy Raeymaekers note ainsi que l'émergence de régions frontalières « indisciplinées » en Afrique dans les années 1980 a paradoxalement permis au pouvoir central de renforcer sa présence aux frontières et de mobiliser les périphéries contre des voisins indésirables¹⁹. Tout le dilemme est là : est-ce que la faillite ou le détournement des institutions permet le développement des espaces dissidents ? Ou, à l'inverse, le développement de telles régions favorise-t-il la faillite ou le détournement de ces institutions ? Quel que soit le lien de cause à effet, le questionnement entre institution, pouvoir et espaces de dissidence semble crucial pour comprendre l'évolution des États.

Cette première session analyse l'espace de dissidence comme une aire de transformation potentielle de l'État. Comment un espace contestataire ou en rupture avec le modèle classique de l'État arrive-t-il paradoxalement à faire muter l'État et ses institutions ? A l'inverse, comment l'État tire profit de ces espaces pour se réinventer ou pour se renforcer vis-à-vis d'un contexte politique, régional ou international tendu ? Ce premier axe explore alors les réponses et les transformations qui apparaissent au sein des institutions lorsque ces dernières côtoient des espaces hybrides. Cette session explore donc les mécanismes officiels et officieux d'hybridations de l'État et de ses institutions confrontées aux espaces dissidents.

Axe 2 : Autoritarismes et contestations d'État.

Au premier abord, la comparaison entre régime autoritaire et espaces de dissidence peut sembler paradoxale. En effet, ce type de régime se caractérise le plus souvent par un fort contrôle de son territoire et de sa population. Son appareil politico-sécuritaire se retrouve au cœur de l'État et devient l'élément central du maintien du régime. Les espaces de contestations sont donc bien souvent réduits à la clandestinité, aux domaines culturels et artistiques – en exil – et à une certaine vision des discours subalternes de la population²⁰. Pourtant c'est bien dans les ensembles territoriaux soumis aux autoritarismes qu'émergent les formes de dissidences multiformes et souvent violentes. Ainsi de nombreux régimes autoritaires dans le Moyen-Orient du début du XXI^e ont connu des situations politiques instables, des révolutions, voire, des guerres civiles entraînant la faillite de l'état comme le Yémen, l'Irak, la Libye ou encore la Syrie. Il existerait donc un lien entre autoritarisme et effondrement des pouvoirs, suivi potentiellement par la faillite de l'état comme deux « moments historiques » pouvant se succéder. L'importante numérisation des activités humaines a également amené les pouvoirs autoritaires à investir le cyberspace pour surveiller et contrôler les flux de données

¹⁸ Estecahandy, H. (2022), « Apports et limites des données numériques pour l'analyse géopolitique de l'infrastructure Bitcoin », *Hérodote*, La Découverte, 3, n°186.

¹⁹ Raeymaeker T. (2012), « African boundaries and the new capitalist frontier » [In] Wilson T. M. & Donnan H. (Dir.) *Companion to border studies*, Wiley-Blackwell, pages 318 à 331.

²⁰ Scott J. C. (2009), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Éditions Amsterdam, 432 pages.

consommées ou créées par les populations. Ainsi, au sein de ces infrastructures multidimensionnelles, composés d'entités physiques et virtuelles, sont apparus des espaces de contestation et de résistance, du fait d'acteurs détenant les connaissances et accès technico-politiques privilégiés. En Russie, par exemple, cet activisme est à la fois né de certains fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ou encore d'internautes dissidents²¹.

Dans la littérature anglo-saxonne, la notion de « *failed state* »²² (État faillis) devient une notion centrale de la géopolitique, notamment à partir de l'effondrement de la Somalie en 1991. Ce terme – comme celui plus actuel d'État fragile – correspond à la faillite plus ou moins totale des institutions, notamment celles en charge de la protection et de l'administration de la population. L'État failli et la zone grise fusionnent dans de nombreux contextes. Ainsi, l'effondrement de la Somalie avait laissé la place aux seigneurs de guerre, à la piraterie dans les eaux du Golfe d'Aden et à une économie de la rançon. Paradoxalement, cette situation a renforcé l'importance géographique de Djibouti et donc d'un autre régime autoritaire. Dans un autre contexte, l'effondrement de l'Afghanistan – la mise en place du régime autoritaire des Talibans – à partir de la décennie 2000 conduit à faire de son territoire une zone grise internationale dopée par l'économie du pavot, ces deux causes faisant du pays, un État paria à l'échelle internationale. Autoritarisme, faillite et zone grise semblent donc s'alimenter en permanence. La question n'est donc pas de savoir si l'autoritarisme représente une forme de faillite de l'État, mais plus généralement, de savoir en quoi cette faillite s'incarne-t-elle au quotidien et conduit à l'émergence d'espaces de dissidences ?

La violence semble être un élément de réponse primordial pour comprendre ce lien entre faillite, autoritarisme et dissidences. Un régime autoritaire se construit autour de ses organes de contrôle, du renforcement de son appareil sécuritaire, donc un régime mettant quasiment en pratique une « thanatopolitique plutôt qu'une biopolitique »²³. Il s'agit alors d'analyser comment cette violence se déploie à travers la rupture du contrat social et quelles en sont les conséquences politico-spatiales. Les formes de radicalités du pouvoir autoritaire construisent-elles/entretiennent-elles ses espaces de dissidences ? Ces dernières sont-elles également des creusets d'autres autoritarismes, politiques, culturels, religieux ?

Axe 3 : Les ressources de la dissidence.

La survie d'un pouvoir dissident, qu'elle que soit sa forme, dépend des ressources nécessaires à son maintien et son bon fonctionnement. La captation de ressources devient alors un élément central des mécanismes de sa survie. La politique de ce pouvoir va donc évoluer en fonction de ses stratégies d'accès voire de captations de ressources potentielles. Autrement dit, qu'il s'agisse de forces rebelles, de groupes illicites, ces pouvoirs sont amenés à des actions tournées vers la prédation des ressources afin de penser leur survie. Cette troisième partie interroge donc les liens entre pouvoir dissident, contrôle et ressources autour de la captation de ces dernières.

²¹ Ermoshina K, Loveluck B. et Musiani F. (2022), « A market of black boxes: The political economy of Internet surveillance and censorship in Russia », *Journal of Information Technology and Politics*, 19 (1), p. 18-33.

²² Di John J. (2008), « Conceptualising the causes and consequences of failed states: a critical review of the literature », *Crisis States Working Papers Series No.2*, Crisis States Research Centre, LSE, Destin, 52 pages.

²³ Agamben G (1997), *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 216 pages.

L'État a longtemps représenté l'acteur principale dans l'accès privilégié aux ressources, car considéré comme le garant « impartial » de leur contrôle et de leur gestion, au travers notamment de mise en œuvre de système de protection des zones productrices par l'aménagement du territoire. Le XXe siècle a ainsi été celui de la prolifération des régimes rentiers dans les Suds, ces derniers se définissant comme des « économies pouvant se reproduire sans accumulation »²⁴. Or l'état se retrouve à bien des égards à l'origine des inégalités territoriales faisant une distinction entre des zones aménagées sur lesquelles il s'appuie – et qui lui rapporte – et des zones considérées comme périphériques ou marginalisées qui ne sont d'ailleurs pas forcément des confins²⁵. Les zones d'extraction ou de production de ressources sont souvent comprises dans les espaces prioritaires de contrôle du territoire.

Pourtant, deux constats s'imposent. Premièrement, les différents contextes ont montré que la forte dépendance aux ressources non transformées est loin d'apporter un enrichissement durable des États, ce que l'on a parfois qualifié par le passé de « syndrome hollandais », à savoir les effets négatifs vis-à-vis d'une rente fragilisant à termes les économies. Deuxièmement, ces espaces se retrouvent souvent être des espaces de la concurrence entre différents pouvoirs comme l'a montré en 2015, la capture de certains terminaux pétroliers au Yémen par des tribus alors Al-Qaïda prenait le contrôle de la région et de la ville portuaire d'Al-Moukalla. Les ressources peuvent ainsi représenter autant la cause de l'apparition des pouvoirs dissidents que la possibilité pour ces pouvoirs de se maintenir et de croître. Mais au-delà de leur apparition, elle influence aussi la nature même de ces pouvoirs et de leurs actions autour des marges de manœuvre et des insuffisances étatiques à l'image de la piraterie pétrolière dans le golfe de guinée pointant l'incapacité maritime des États de la sous-région à lutter contre ce phénomène²⁶. Dans cet affrontement entre local et national, entre la zone grise et le centre politique, la captation de ces territoires offre des espaces de néo-pouvoirs. De plus, que ces dissidences territoriales bénéficient désormais d'outils numériques, à l'instar de réseaux sociaux permettant de porter instantanément des revendications à l'internationales, ou encore des cryptomonnaies ayant pu servir aux financements d'actions anti-étatiques.

Dans cette session, il s'agira de comprendre les actions de ces nouveaux acteurs, sont-elles uniquement une remise en cause du pouvoir existant ? Ou ces acteurs développent-ils de nouvelles logiques économiques et de nouvelles interactions aux différentes échelles : entre le local et l'international, ou restent-ils dans le lien classique entre le local : lieu de l'extraction ou de la production et le mondial : l'espace de valorisation ? Quels jeux et enjeux des acteurs de ces espaces amènent à concevoir de nouvelles géographies d'un pouvoir non souverain²⁷ ? Un espace de dissidence « inséré » dans le commerce mondial remet-il plus en cause l'État ?

²⁴ Magrin G. (2013), *Voyage en Afrique rentière : une lecture géographique des trajectoires du développement*, Editions de la Sorbonne, page 20.

²⁵ Bennafla K (1999), « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine*, Vol 1, n°73, pages 25 à 49.

²⁶ Augé B. (2016), « Le pétrole au delta du Niger, une ressource vecteur de conflit » [In] Giblin B., *Les conflits dans le monde : une approche géopolitique*, Armand Colin, pages 277 à 287.

²⁷ Roitman J., Guyet R., Hibou B. (1999), « Le pouvoir n'est pas souverain », [In] Hibou B., *La privatisation des États*, Karthala, pages. 163 à 196.

Modalité de soumission :

Les propositions de communication doivent s'inscrire dans l'un des trois axes présentés ci-dessus.

Date limite de réception des propositions de communication : le 21 mai 2023

Les propositions de communication peuvent être soumises en français ou en anglais, elles doivent comprendre le titre, le résumé, les mots clés ainsi qu'une notice biographique précisant le rattachement institutionnel (500 mots maximum). Elles doivent être déposées sur la plateforme Sciencesconf : <https://dissidence.sciencesconf.org>

Une attention toute particulière sera portée aux travaux des doctorants.

Les propositions seront examinées par le comité scientifique et les réponses seront communiquées à partir de la **mi-juin**.

Le colloque se tiendra au campus Condorcet le 21 et 22 novembre 2023

Contact : dissidence2023@gmail.com

Le comité scientifique

- Anne-Laure AMILHAT-SZARY (Professeure des Universités, Université Grenoble-Alpes)
- Olivier ARCHAMBEAU (Professeur des Universités, Université Paris 8)
- Karine BENNAFLA (Professeure des Universités, Université Lyon III)
- Ali BENSAD (Professeur des Universités, Institut Français de Géopolitique)
- Amaël CATTARUZZA (Professeur des Universités, Institut Français de Géopolitique)
- Carl DALHMAN (Professeur des Universités, Université de Caroline du Sud)
- Tarik DAHOU (Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement)
- Adriana DORFMAN (Professeure des Universités, Universidade do Rio Grande do Sul)
- Hugo ESTECAHANDY (Doctorant à l'Institut Français de Géopolitique)
- Alexandre LAURET (Chercheur affilié au laboratoire LADYSS UMR 7533)
- Christopher LIZOTTE (Lecturer in Human Geography, Oxford Brookes University)
- Géraud MAGRIN (Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)
- Virginie MAMADOUH (Professeure des Universités, Universiteit van Amsterdam)
- Daniel MEIER (Chercheur affilié au laboratoire PACTE UMR 5194)
- Anne OUALLET (Professeure des Universités, Université de Rennes 2)
- Yann RICHARD (Professeure des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)
- Isabelle SAINT-MEZARD (Maître de Conférence, Institut Français de Géopolitique)
- Bezunesh TAMRU (Professeure des Universités, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis)
- Gerard TOAL (Professeur des Universités, Virginia Tech)
- Leïla VIGNAL (Professeure des Universités, École Normale Supérieure – Université PSL)

Le comité d'organisation

- Amaël CATTARUZZA (Professeur des Universités, Institut Français de Géopolitique).
- Hugo ESTECAHANDY (Doctorant à l'Institut Français de Géopolitique)
- Alexandre LAURET (Chercheur affilié au LADYSS UMR 7533)
- Bezunesh TAMRU (Professeure de Géographie, Université Paris 8)